

# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

**Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.**

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		12x		14x		16x		18x		20x		22x		24x		26x		28x		30x	<input checked="" type="checkbox"/>	32x
-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	-------------------------------------	-----

No. 225.

---

2e. Session, 3e. Parlement, 12 Victoria, 1849.

---

## BILL.

Acte pour diviser le comté de Rimouski  
en deux districts pour l'enregistre-  
ment des titres.

---

Reçu et lu pour la 1ère fois, lundi, le 2 avril,  
1849.

Seconde lecture, lundi, le 9 avril, 1849.

---

M. TACHÉ.

---

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON.

**BILL.**

Acte pour diviser le comté de Rimouski en deux districts pour l'enregistrement des titres.

**A**TTENDU que la grande étendue du comté de Rimouski offre de grands inconvénients sous le rapport de l'enregistrement;—A CES CAUSES, qu'il soit statué, etc.

- 5 Et il est par le présent statué par la dite autorité, que le, Le comté de Rimouski sera divisé en deux districts d'enregistrement.  
 depuis et après le jour de  
 qui suivra immédiatement la passation de cet acte, le comté de Rimouski, pour toutes les fins de l'ordonnance et des actes relatifs à l'enregistrement des actes et autres
- 10 documents affectant les propriétés immobilières dans le Bas-Canada, sera divisé en deux districts d'enregistrement, dont le premier comprendra et renfermera les paroisses de la Rivière du Loup, de St. Arsème, St. George de Kakouna, l'Île Verte, St. Eloi et des Trois-Limites du premier district.
- 15 Pistoles, avec ensemble les townships de Whitworth et Viger; et le bureau d'enregistrement du dit district d'enregistrement sera tenu dans la paroisse de St. Jean-Baptiste de l'Île-Verte; et un régistreur pourra être nommé en aucun temps après la passation de cet acte pour le Un régistreur nommé.
- 20 dit district d'enregistrement, et entrer en fonction le dit jour de ; et le second district d'enregistrement du dit comté comprendra et renfermera toute cette partie du dit comté qui n'est point comprise dans le premier district d'enregistrement, et le Limites du second district.
- 25 bureau d'enregistrement du dit second district sera tenu à Rimouski, où celui pour tout le comté est maintenant tenu,—et le régistreur actuel du comté sera, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle nomination, régistreur du dit second district d'enregistrement. Le régistreur actuel continuera d'être régistreur.
- 30 II. Et qu'il soit statué, que nonobstant toute chose contenue dans aucun acte ou loi à ce contraire, le régistreur ou député-régistreur actuel du comté de Rimouski, s'il est notaire public et nommé régistreur ou député-régistreur de l'un ou l'autre district d'enregistrement du Disposition en faveur du régistreur ou député-régistreur actuel, s'il est notaire.
- 35 dit comté, pourra tenir la charge à laquelle il sera ainsi nommé, et pratiquer en même temps comme notaire public.